

04/10/2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**PROJET DE SÉANCE ORDINAIRE  
LUNDI 4 OCTOBRE 2021 À 20H  
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021.
3. Approbation des comptes.
4. Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.
5. Programme d'aide à la voirie locale, sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale.
6. Rechargement de l'extrémité du rang St-Pie.
7. Achat d'un ordinateur portable pour le garage municipal.
8. Modification du calendrier de conservation des documents d'un organisme public.
9. Renouvellement de l'entente de service avec le Groupe ACCISST Inc.
10. Demande d'aide financière par le Centre de Loisirs de St-Adelphe.
11. Aide financière à Moisson-Mauricie Centre du Québec.
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

*Daniel Bacon*

Daniel Bacon, directeur général, Sec. Trésorier

4 octobre 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
MRC DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le quatrième jour d'octobre de l'an 2021, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents et présentes madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Denis Bordeleau, Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

(4) contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h00.

2021-10-170

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire. **Adopté**

2021-10-171

**Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, soit adopté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon. **Adopté**

2021-10-172

**Approbation des comptes**

Frais fixes	85 953,59
16732 Acier Rayco	436,96
16733 ADN Communication	36,68
16734 Asphalte St-Ubald	89 495,39
16735 Capsa	67,27
16736 Service cité propre	3 615,96
16737 Coop Novago	1 456,20
16738 Distribution Robert	64,90
16739 Daniel Durocher	553,54
16740 Electromega	45,99
16741 Entreprises Crête	246,55
16742 Environex	526,30
16743 Fixe Info	1 011,73
16744 Fourniture Denis	68,96
16745 G.A. Automobiles	27,51
16746 Garage Jean-Yves Déry	187,46
16747 Groupe A & A	108,57
16748 J.M. Sport	2 674,27
16749 Lettrage Plamondon	1 195,74
16750 Librairie L'Exedre	318,68
16751 Construction Logex	1 138,26
16752 MGEF	310,44
16753 Excavations Sylvain Mongrain	1 342,34
16754 MRC Mékinac	37 402,08
16755 Oze Publicité	454,38
16756 PG solutions	521,70
16757 Pierre Naud	1 109,35
16758 Spectralite	434,52
16759 Transporteurs en vrac	162,34
16760 Tremblay, Bois	3 425,81
16761 Ville Saint-Tite	1 228,55
16762 Postes Canada	528,89

16763 Centre Loisirs St-Adelphe	500,00
16764 Moisson Mauricie	523,20
16765 La Capitale Assureur	1 684,41
16766 Annulé	0,00
16767 Postes Canada	98,31
16768 Hélène Bordeleau	100,00
16769 Hydro-Québec	673,22
16770 Dany Boisvert	100,00

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Et résolu :

Que le directeur général/sec. Trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général/sec. Trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de septembre 2021 au montant de 239 830,25\$ ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

Ministère des Transports : Réception du montant de 175 460\$ pour le programme d'aide à la voirie locale.

MAMH : Proportion médiane (100%) et facteur comparatif (1.00) du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022.

Moisson Mauricie / Centre du Québec : Demande de financement pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de St-Adelphe qui en ont besoin.

Roger Drouin : Lettre de démission de son poste de responsable de l'Écocentre.

Mylène St-Germain : Demande d'ajout d'une affiche d'enfants grandeurs nature près de leur propriété sur la route 352.

2021-10-173

### **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général M. Daniel Bacon.

**Adopté**

2021-10-174

### **Programme d'aide à la voirie locale, sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il

a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Appuyée par monsieur le conseiller Denis Savard

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les dépenses d'un montant de 83 495\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté**

2021-10-175

### **Rechargement de l'extrémité du rang St-Pie**

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à du rechargement en gravier 0-3/4 sur une distance approximative de 445 mètres et de refaire la configuration de la route.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault  
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède au rechargement en gravier à l'extrémité du rang St-Pie sur une distance approximative de 445 mètres de long (1460 pieds) sur 7,5 mètres de largeur (23 pieds), d'une épaisseur moyenne de 17,8 cm (7 pouces), avec calcium et le tout compacté.

Que les travaux seront exécutés selon un estimé budgétaire présenté aux membres du conseil par le directeur général.

**Adopté**

2021-10-176

### **Achat d'un ordinateur portable pour le garage municipal**

Il est proposé monsieur le conseiller Denis Savard  
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède à l'achat d'un ordinateur portable de chez Fixe Info, de marque Asus, modèle VivoBook comprenant l'installation de Window 10 et Office 2019 au coût de 699,99\$ plus taxes.

**Adopté**

2021-10-177

### **Modification du calendrier de conservation des documents d'un organisme public**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4<sup>o</sup> à 7<sup>o</sup> de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENTU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe est un organisme public visé au paragraphe 4<sup>o</sup> de l'annexe de cette loi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard  
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

D'autoriser monsieur Daniel Bacon, directeur général à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente,

et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Saint-Adelphe.

**Adopté**

2021-10-178

**Renouvellement de l'entente de service avec le Groupe ACCISST INC**

CONSIDÉRANT que l'entente de service entre la Municipalité de Saint-Adelphe et le Groupe ACCISST arrive à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler annuellement;

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCISST a pour mandat entre autres, d'intervenir pour et au nom de la susdite municipalité, auprès de la CNESST, la Direction de la Révision Administrative, ainsi que le Tribunal administratif du Travail pour la gestion de la santé et la sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le directeur général Monsieur Daniel Bacon à agir à titre de représentant et à signer pour et au nom de la susdite municipalité, le contrat de services de la mutuelle de prévention avec le Groupe ACCISST INC et ce, au coût de 1 000 \$ excluant les taxes.

**Adopté**

2021-10-179

**Demande d'aide financière par le Centre de Loisirs de St-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le Centre de Loisirs de St-Adelphe désire organiser une maison hantée pour la fête de l'Halloween le samedi 30 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que le comité souhaite instaurer cette nouvelle tradition et désire par le fait même, investir dans l'achat de matériel durable;

CONSIDÉRANT que le Centre de Loisirs de St-Adelphe, a présenté à la municipalité une demande d'aide financière pour l'achat d'une machine à brouillard, un stroboscope ainsi que des décorations et ce, afin de procéder à la création de leur maison hantée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde une aide financière de 500\$ au Centre de Loisirs de St-Adelphe afin de procéder à la création d'une maison hantée et à l'achat de matériel durable soit d'une machine à brouillard, un stroboscope ainsi que des décorations.

**Adopté**

2021-10-180

**Aide financière à Moisson-Mauricie Centre du Québec**

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie demande une aide financière afin de soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Saint-Adelphe qui en ont besoin;

CONSIDÉRANT que la démarche en est une de partenariat pour réaliser des actions communes pour le bien des personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT que la demande de financement se chiffre à 523,20\$ et elle est basée sur le nombre d'aide alimentaire auxquelles nous répondons chaque année via le Carrefour Normandie et le Camp Val Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la dernière année le Carrefour Normandie et le Camp Val Notre-Dame a répondu à 1 308 demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre du Québec a récupéré 3,5 millions de kilogrammes de nourriture en plus de 1,15 millions d'achat de nourriture avec les soutiens spéciaux COVID.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau

Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 523,20\$ à la demande de financement 2021 de Moisson-Mauricie / Centre-du-Québec.

**Adopté**

2021-10-181

**Levée de l'assemblée à 20h12**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, directeur Général, Sec.-trésorier

\*\*\*\*\*